

10 Faits divers & Justice

Vol aggravé au quartier Rio

Des bandits volent 500 téléphones portables dans un magasin

SCOM

Libreville/Gabon

VERITABLE casse, que ce vol réalisé à Rio, dans le troisième arrondissement de Libreville, au cours de la nuit de lundi au mardi avril 2018. En effet, 500 téléphones portables d'une valeur estimée à plus de 20 millions de francs ont été dérobés dans un magasin dudit quartier par des inconnus. Parmi les suspects, Lembomo Reke, alias Barosa, 20 ans, Anatole Divassa dit La Nasa, 18 ans, tous deux Gabonais, ainsi que neuf complices supposés. Cette soirée-là, ainsi que le

rapporte une source proche de l'unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN), E.T., un ressortissant camerounais, vient de fermer les portes de son magasin de vente de produits électroniques. Mais l'établissement commercial est dépourvu de gardien. Une aubaine pour les rôdeurs, qui s'y introduisent par l'arrière du bâtiment, après y avoir ouvert une grande brèche au moyen de marteaux. Puis, une fois à l'intérieur du magasin, les malandrins font main basse sur tous les téléphones portables exposés dans la boutique. Le lendemain matin, le responsable n'a que ses yeux pour constater les dégâts.



Photo : AEE

La prison centrale de Libreville, où séjournent deux des voleurs présumés.

Tant d'articles emportés en une nuit! La marchandise disparue est évaluée à 20 millions de francs. Dans le matinée du mardi 10 avril, la victime porte l'affaire à la connaissance de la direction de la Sécurité urbaine (DSU).

L'enquête ouverte à cet effet ne tarde pas à porter ses fruits. Et pour cause ! Les jours d'après, une rafle organisée par les Officiers de police judiciaire (OPJ) dans les dédales de Rio et ses environs permet de neutraliser Lembomo Reke et Anatole Divassa, les leaders présumés du "gang des onze". Ils sont par la suite écroués à la maison d'arrêt de Libreville, le vendredi 20 avril, pour vol aggravé. A la direction des investigations de la Sécurité urbaine, on se veut rassurant: l'enquête suit son cours, afin de mettre la main sur les présumés voleurs en cavale.

Détention et commercialisation de drogue à Port-Gentil

Une vendeuse de cocaïne et son fournisseur dans les filets de l'Oclad

J-P

Port-Gentil/Gabon

LES agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) ont interpellé dernièrement, à Ntchengué, dans le quatrième arrondissement de la commune de Port-Gentil, Julie Ako, une Camerounaise de 51 ans, grâce à un indic. Sitôt après l'arrestation de Mme Ako, une perquisition a été effectuée à son domicile, en présence du procureur de Port-Gentil et ses deux adjoints. Opération somme toute fructueuse, car vingt et un (21) parachutes de cocaïne y ont été trouvés dissimulés dans cette demeure. Dame Ako aura surtout été d'un concours précieux pour les flics, ayant aidé ces derniers à mettre sous l'éteignoir Awon Kenneth Ngadi, le sujet nigérian auprès de qui elle a affirmé se ravitailler. Il a suffi aux fins limiers de l'Oclad de de-



Photo : Jean Paulin Allighe

Julie Ako et Awon Kenneth Ngadi, dans les locaux de l'Oclad.

mander à la trafiquante présumée de joindre son associé au téléphone, pour conclure un nouveau ravitaillement. Dans les minutes qui ont suivi, Awon Kenneth, 46 ans, domicilié au quartier Matanda, tous jours dans le quatrième arrondissement, s'est pointé au lieu du rendez-vous.

Mais à la place de sa partenaire en affaires, ce sont les policiers qui l'ont cueilli. Au moment de son arrestation, le suspect avait par devers lui deux demi-capsules de cocaïne et une rondelle de 1 174 300 francs.



Photo : Jean Paulin Allighe

L'argent de la vente et le reste de la drogue.

LE TANDEM ÉCROUÉ• Sur la provenance de cette drogue, Ngadi aura cependant été évasif, se contentant de déclarer aux policiers qu'il travaille avec son compatriote nigérian Erick, établi à Libreville. Mais il dira tout ignorer du lieu où cet individu crèche dans la capitale. « C'est Erick qui m'envoie le produit depuis Libreville, afin que je l'écoule ici à Port-Gentil », aurait-il dit en substance.

Pour les besoins de la procédure, les agents ont mis sous scellés couverts les 21 parachutes de cocaïne et une somme de 154 400 francs (constituant le fruit de la vente de Julie Ako), deux demi-capsules de cocaïne et la somme de 1 174 300 francs (saisis sur Awon Kenneth Ngadi). Julie Ako et Awon Kenneth Ngadi ont ensuite été placés en garde à vue dans les geôles de l'Oclad pour l'ouverture d'une enquête pré-

liminaire. Puis, ils ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, qui les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil, en attendant leur jugement. Julie Ako risque gros dans cette affaire. Et pour cause ! C'est une récidiviste qui avait déjà été incarcérée à la maison d'arrêt de Port-Gentil en 2017, pour des mêmes faits similaires.

Lutte anti braconnage à Mitzic

Trois Maliens et un Gabonais écroués à Oyem

AEE

Libreville/Gabon

QUATRE individus présumés appartenir à vaste réseau de pointes d'ivoire à Mitzic, dans la province du Woleu-Ntem, ont été écroués à la prison centrale d'Oyem, la semaine dernière. Il s'agit de Sissoko Birame, Cissé Momadou et Seidou Aba, tous de nationalité malienne. Ils avaient sur eux six pointes d'ivoire, au moment de leur arrestation. Leur fournisseur présumé, le Gabonais Serge Nzamba, a également été écroué. L'interpellation des quatre

suspects intervient à la suite d'une enquête menée par les gendarmes de Mitzic, avec l'appui des agents des Eaux et Forêts et des membres de l'ON Conservation Justice. Nous sommes le 21 avril. Les fonctionnaires des Eaux et Forêts, au fait d'une transaction d'ivoire qui doit s'opérer dans le cheflieu du département de l'Okano, s'organisent et se rendent discrètement sur les lieux. Deux choses attirent tout de suite leur attention: la présence d'un véhicule pick-up garé devant un bâtiment des heures durant, et trois personnes à l'allure étrange. Ne se doutant pas qu'ils



Photo : AEE

Le trafic des pointes d'ivoire: une activité illicite qui prospère dans le département de l'Okano, à Mitzic.

sont à découvert, l'un des suspects sort discrètement de son sac une pointe d'ivoire, qu'il présente aux deux autres. Les agents

n'en demandaient pas tant. Ils encerclent la voiture et appréhendent les trois hommes. Serge Nzamba, quant à lui, est interpellé à

son domicile, après que les trois maliens ont vendu la mèche. Selon des informations fournies par l'un des trafi-

quants présumés, les six défenses d'éléphants - une espèce animale intégrale protégée dans notre pays - saisies sur eux avaient pour destination Libreville, où un important client les attendait. A la suite d'autres investigations opérées par les gendarmes et l'ONG Conservation Justice, il ressort que ce quatorze serait au centre d'un vaste trafic de pointes d'ivoire à Mitzic, avec la complicité de certains autochtones. Les quatre suspects méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale d'Oyem, en attendant leur procès.